

NEWSLEADER07#04

PRINTEMPS 26

4^e COMITÉ DE PROGRAMMATION : SELECTION ET PROGRAMMATION LORS DE LA DERNIERE SEANCE AVANT LES ELECTIONS MUNICIPALES



Edito :

Depuis l'installation du comité de programmation LEADER Ardèche en 2023, 112 dossiers ont reçu un accusé réception. Parmi eux, 88 ont été présentés en comité d'audition et de sélection, et 36 ont d'ores et déjà été programmés.

Ces résultats témoignent d'une dynamique collective portée par l'engagement conjoint des membres des collèges privé et public.

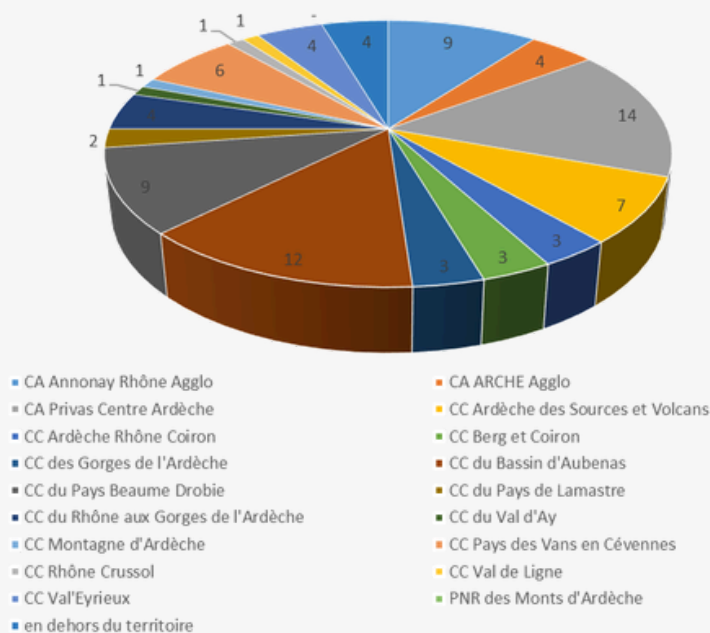
Les projets soutenus se déploient sur l'ensemble du territoire ardéchois et pour les communes drômoises d'ARCHE Agglo, du nord au sud et d'ouest en est. Ils sont portés par une grande diversité d'acteurs : associations, entreprises, syndicats, communes, communautés de communes ou d'agglomération, ainsi que des établissements publics.

À titre personnel, le programme LEADER m'a offert l'opportunité de redécouvrir le territoire à travers des initiatives innovantes et la richesse de ses acteurs.

Je souhaite pleine réussite au programme LEADER Ardèche pour cette dernière ligne droite jusqu'à fin 2027.

Béatrice FOUR
Présidente du GAL Ardèche

dossiers sélectionnés par EPCI (siège social de la structure)



AAPS OUVERTS EN 2026 :

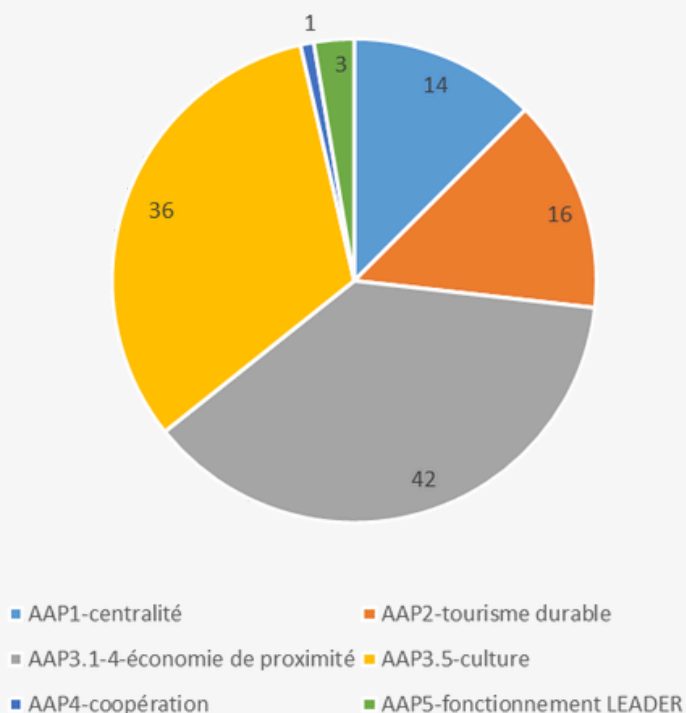
Jusqu'au 31/03/2027 :

- AAP (Re)dynamiser les centralités
- AAP Tourisme
- AAP Economie de proximité
- AAP Coopération

Plus d'info en page 3

Dossiers déposés à ce jour sur le portail des aides de la Région

nombre de dossiers déposés par AAP



Au 4 mars 2026 :

- 112 dossiers ont eu un accusé réception sur le portail des aides de la Région.
- Le montant de l'enveloppe sollicitée est de 2 847 910€, soit 55% de son total.

Pour rappel, le montant de l'enveloppe totale du programme LEADER Ardèche, pour la période 2023-2027, s'élève à 5 173 634€.

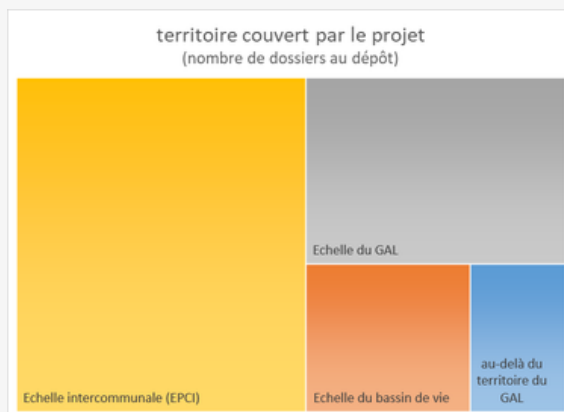


Comité de programmation du 4 mars 2026 à Guilherand-Granges

Lien vers la liste des projets sélectionnés lors du Comité de Programmation du 4 mars 2026 : [ICI](#)

Répartition des dossiers déposés par EPCI selon le lieu du siège social du porteur de projet

communautés de communes / d'agglomération	nbre de dossiers
CA Annonay Rhône Agglo	9
CA ARCHE Agglo (dont 3 dossiers pour l'animation)	8
CA Privas Centre Ardèche (dont 11 structures à échelle départementale)	18
CC Ardèche des Sources et Volcans	8
CC Ardèche Rhône Coiron	5
CC Berg et Coiron	3
CC des Gorges de l'Ardèche	4
CC du Bassin d'Aubenas	14
CC du Pays Beaume Drobie	9
CC du Pays de Lamastre	3
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	6
CC du Val d'Ay	2
CC Montagne d'Ardèche	2
CC Pays des Vans en Cévennes	8
CC Rhône Crussol	2
CC Val de Ligne	1
CC Val'Eyrieux	5
en dehors du territoire	5
TOTAL	112



Les Appels à Projets ouverts en 2026

La mise en œuvre de la période 2026-2027 est pleinement engagée : les appels à projets sont désormais ouverts pour toutes les fiches-actions jusqu'au 31 mars 2027 (hormis l'AAP culture).

Les types d'actions qui peuvent être financées par AAP :

AAP (Re)dynamiser les centralités :

- Création et développement de nouvelles formes d'**habitat pour des logements collectifs innovants** (dépenses de fonctionnement et d'investissement).
- **Démarches participatives** visant à développer de nouvelles formes urbaines concertées et/ou visant à favoriser l'intégration et l'implication des jeunes et des habitants (dépenses de fonctionnement).
- Mise en place de **mobilités durables** (dépenses de fonctionnement)
- Montée en compétence des acteurs du territoire : développer des **actions démonstratives et pédagogiques** en direction des élus, des habitants et acteurs privés pour faciliter le changement de comportements en matière d'urbanisme et de préservation des paysages (dépenses de fonctionnement).

AAP Culture :

- Actions d'animation, de communication, de sensibilisation, de création et de diffusion culturelles visant à soutenir :
- Les **événements itinérants** dans au moins 4 communes dont au moins 2 de moins de 3 000 habitants.
 - Les **événements hors-les-murs** dans une commune de moins de 3 000 habitants autre que la commune du siège social de la structure.

AAP Tourisme durable :

- Valorisation des **filières touristiques** via des actions collectives et innovantes (dépenses de fonctionnement que d'investissement).
- Accompagnement des professionnels du tourisme et des touristes dans leur **changement de pratiques** pour un tourisme responsable (transition écologique) (dépenses de fonctionnement que d'investissement).
- **Attractivité des métiers touristiques** via des actions mutualisées (dépenses de fonctionnement).

AAP Économie de proximité :

- Emergence, développement et maintien de **nouveaux modèles économiques ou dynamiques socio-professionnelles** sur le territoire (dépenses de fonctionnement et d'investissement).
- Installation de nouveaux professionnels et maintien de **services de proximité** (dépenses d'investissement).
- Valorisation des **filières emblématiques et des ressources locales** (dépenses de fonctionnement).
- Valorisation et développement des projets spécifiques portant sur la **transition écologique et énergétique** (dépenses de fonctionnement).

AAP Coopération :

- Actions de **préparation** visant à explorer une piste de coopération en lien avec la stratégie du GAL.
- Actions de **mise en œuvre d'activités de coopération** en lien avec la stratégie du GAL.

Dans leur ensemble, les appels à projets reprennent la même forme que les précédents. La principale évolution concerne les plafonds de dépenses éligibles (hors culture).

- Pour le fonctionnement, **le plafond passe de 35 000 € HT à 50 000 € HT**
- Pour l'investissement, **le plafond passe de 70 000 € HT à 100 000 € HT**

Des présentations en visio de ces appels à projets vous sont proposés.

Retrouvez les dates et les liens d'inscription sur notre site internet ainsi que les appels à projets dans leur intégralité.

Désignation des nouveaux représentants des communautés de communes, d'agglomération et du PNR des Monts d'Ardèche ou structures associées

Suite aux élections municipales des 15 et 22 mars, les communautés de communes et d'agglomération et autres structures associées sont invitées à désigner leurs représentants au sein du comité de programmation.



La composition du collège public est définie dans l'article 5.5 de la convention de partenariat comme suit :

- Un représentant titulaire et un représentant suppléant pour chaque communauté de communes et d'agglomération.
- Un représentant pour les structures porteuses des anciens GAL (Ardèche Verte, Ardèche3 et Drôme des Collines Valence Vivarais), que sont le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, Annonay Rhône Agglo et ARCHE Agglo.
- Un représentant du Conseil Régional et un du Conseil Départemental de l'Ardèche.

Afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement des porteurs de projets, l'installation des nouveaux membres du comité de programmation est souhaitée dès le mois de juin. L'objectif étant d'organiser un comité d'audition courant juillet.

Aussi, merci de prévoir la **désignation de vos représentants d'ici le 22 mai 2026**.

L'équipe technique reste à votre disposition pour présenter le programme aux nouveaux représentants.

Aussi, différents supports peuvent être mis à disposition : vidéo de présentation du programme, diaporama de présentation, flyers...



Retrouvez l'actualité du LEADER Ardèche

via les réseaux :

•Page facebook <https://www.facebook.com/profile.php?id=61572371010416>

•Page linkedin <https://www.linkedin.com/company/109674999/admin/dashboard/>

via le site internet <https://leader-ardeche.fr/>

découvrez le programme LEADER via 2 films :

•Capsules vidéos <https://youtu.be/wiHDthRoyQQ>

•Film LEADER Ardèche https://youtu.be/Qlyn_lhf1sc

